



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Session ordinaire 2015-2016

RB

P.V. AEDCI 18

**Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Défense,
de la Coopération et de l'Immigration**

Procès-verbal de la réunion du 25 janvier 2016

Ordre du jour :

1. Bilan de la Présidence luxembourgeoise du Conseil de l'Union européenne au deuxième semestre 2015
2. Participation du Luxembourg à la mission spéciale d'observation de l'Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe menée en Ukraine
3. Entrevue avec les membres luxembourgeois du Parlement européen sur la semaine de sessions du 18 au 21 janvier 2016
4. Dossiers européens: adoption de la liste des documents transmis entre le 16 et le 22 janvier 2016
5. Divers

*

Présents : M. Claude Adam, M. Marc Angel, M. Eugène Berger, Mme Claudia Dall'Agnol, M. Mars Di Bartolomeo (remplaçant de M. Yves Cruchten), M. Gusty Graas, M. Jean-Marie Halsdorf, M. Fernand Kartheiser, M. Laurent Mosar, Mme Lydie Polfer, M. Marc Spautz, M. Claude Wiseler

M. Georges Bach, M. Claude Turmes, membres du Parlement européen

M. Gaston Stronck, MAEE (pour le point 1 de l'ordre du jour)

M. Jean Olinger, M. Robert Steinmetz, MAEE (pour le point 2 de l'ordre du jour)

Mme Rita Brors, Administration parlementaire

Excusés : M. Yves Cruchten

Mme Viviane Reding, membre du Parlement européen

*

Présidence : M. Marc Angel, Président de la Commission

1. **Bilan de la Présidence luxembourgeoise du Conseil de l'Union européenne au deuxième semestre 2015**

Les buts de la Présidence luxembourgeoise du Conseil de l'Union européenne étaient notamment de placer le citoyen et les entreprises au centre des préoccupations, de jouer un rôle d'intermédiaire trouvant des compromis entre les différentes positions et de promouvoir les valeurs définies dans le cadre du « nation branding » (fiabilité, dynamisme et ouverture).

Deux grands dossiers imprévus ont dominé la Présidence, à savoir la crise migratoire (route des Balkans occidentaux) et la réaction aux attentats du 13 novembre 2015 à Paris. Il en résulte que le volet JAI (Justice et Affaires intérieures) a absorbé entre 70 et 80 % de l'agenda du Ministre des Affaires étrangères et européennes. Les autres dossiers étaient traités avec moins d'intensité, mais ont également obtenu autant de résultats. Les négociations sur l'accord interinstitutionnel ont abouti en consolidant l'égalité entre les co-législateurs (Conseil et Parlement européen) et en impliquant mieux les Etats membres dans la procédure des actes délégués. Des avancées ont été faites dans les dossiers constituant les sept priorités de la Présidence, à savoir :

- l'investissement à la croissance et à l'emploi, notamment en développant le Fonds européen pour les investissements stratégiques (« plan Juncker »), en renforçant la prévisibilité réglementaire, en adoptant un plan d'action dans le domaine de l'Union des marchés des capitaux, en créant un mécanisme « check up » dans le domaine de la compétitivité, en adoptant des mesures dans le domaine de la sidérurgie, en facilitant les fonds structurels et en arrivant à négocier le Budget 2016 de l'Union européenne de la sorte qu'il ait pu être adopté dans les délais ;

- la dimension sociale, en promouvant le « triple A social » au sein du Conseil EPSCO et dans la gouvernance de la zone euro, en approuvant les nouvelles lignes directrices pour l'emploi, en adoptant des initiatives dans le domaine de la santé et la sécurité au travail et de l'insertion des chômeurs à long terme au marché du travail. Par ailleurs, la coordination au niveau du Réseau européen des services de l'emploi a été améliorée. Dans le domaine de l'égalité des chances, des efforts contre la discrimination ont été entamés. En ce qui concerne la Santé publique, l'accent a été mis sur la médecine personnalisée et sur le dossier de la démence. Dans le cadre de la crise migratoire, une meilleure prise en charge médicale des migrants a été visée. Des dossiers concernant les sports, la jeunesse, l'éducation et la culture ont également été évacués. Dans le domaine de la migration, un accord a pu être trouvé pour relocaliser 160.000 personnes et réinstaller 22.504 migrants nécessitant une protection internationale. Une enveloppe de 454 millions d'euros a été dégagée dans le budget de l'Union européenne 2016 pour endiguer la crise migratoire. La lutte contre la traite humaine a été renforcée par le biais de la mission EUNAVFOR. Des efforts ont été faits en ce qui concerne la politique de retour et de réadmission. Un renforcement progressif de la protection des frontières extérieures a été mis en place. La Présidence luxembourgeoise a organisé une réunion avec les pays des Balkans de l'Ouest, ainsi que le sommet euro-africain à Malte. Deux problèmes majeurs se posent actuellement en ce qui concerne la migration, à savoir le manque de solidarité entre les Etats membres

et l'incapacité de mettre en œuvre les décisions prises ;

- l'équation entre les libertés, la justice et la sécurité, en prenant des mesures pour la lutte contre le terrorisme, notamment le renforcement du contrôle des frontières extérieures, l'amélioration de la coopération entre les services secrets, une meilleure consultation et alimentation des banques de données, le renforcement de la lutte contre la radicalisation et une coopération renforcée avec les pays tiers. La directive « PNR » a été approuvée dans le cadre du trilogue et fait partie d'un paquet sur la protection des données personnelles comprenant en outre un règlement sur la transparence de la gestion des données et une directive sur le transfert de données à des fins policières et judiciaires. Les négociations sur le Parquet européen se sont poursuivies. Le dossier sur la réforme de la Cour de Justice de l'Union européenne a pu être débloqué pour permettre une augmentation du nombre des juges. Le dialogue sur l'état de droit a pu être lancé ;

- la relance du marché intérieur, en mettant l'accent sur la reconnaissance mutuelle. Des accords ont été conclus sur l'abolition des frais du « roaming » et sur la sécurité des réseaux et informations en ligne. Le paquet concernant l'Union de l'énergie et la transition vers l'énergie durable a été poursuivi. Un cadre commun pour l'étiquetage dans le domaine de l'efficacité énergétique a été fixé. La coopération avec les pays tiers a été renforcée. Un accord de principe a été conclu pour les parties les plus difficiles du paquet ferroviaire. Un accent a été mis sur l'endiguement du dumping social dans le domaine du transport routier et sur l'intégration des structures de transport ;

- la compétitivité au niveau international, sujet du rapport des cinq Présidents qui a été discuté au sein des différents Conseils. Le dossier de la fiscalité a été traité correctement, de sorte qu'un accord sur les « rulings » a pu être conclu. Au sein de l'OCDE, les travaux sur le BEPS ont été conclus et le Conseil a discuté sur la manière de le transposer en droit européen. Des conclusions ont été retenues sur le code de conduite dans le domaine de la fiscalité des entreprises. La politique commerciale européenne s'est focalisée sur les négociations sur l'accord TTIP avec les Etats-Unis. Dans ce cadre, une modernisation de l'instrument de règlement de différends a été proposée. La transparence et l'accès aux textes consolidés étaient des préoccupations de la Présidence. Par ailleurs, les négociations avec le Vietnam ont été conclues et les négociations avec la Tunisie ont été entamées. Des conclusions pour la nouvelle stratégie de politique commerciale et d'investissement ont été tirées. Le débat sur le statut d'économie de marché pour la Chine a été lancé. En décembre 2015, la coordination entre l'Union européenne et l'OMC s'est faite par la Présidence luxembourgeoise à Nairobi ;

- le développement durable, avec comme sujet phare la coordination avant la COP-21 à Paris, de sorte que l'Union européenne y a négocié avec une position commune. D'autres efforts ont été faits dans le cadre de la préparation du Sommet des Nations Unies sur le développement durable et de l'adoption de l'agenda 2030, notamment en ce qui concerne le système de quotas d'émissions de gaz à effet de serre. Le Luxembourg a aussi été actif dans le domaine de la stratégie sur la biodiversité.

- le renforcement de la dimension extérieure, en soutenant la Haute Représentante aux affaires extérieures. Parmi les ses sujets traités figuraient notamment une amélioration de la coopération entre l'Union européenne et l'OTAN, les négociations sur l'adhésion de la Turquie, du Monténégro et de la

Serbie, l'accord de stabilisation et d'association avec le Kosovo, la politique européenne de voisinage, et la 12^e réunion des Ministres des Affaires étrangères des pays de l'ASEAN et de l'Union européenne. Dans le domaine de la coopération, l'année européenne du développement était au centre de l'intérêt, avec une conférence importante sur le financement de l'aide au développement à Addis Abeba, des réflexions sur les structures post-ACP et la définition de la position de l'UE en vue du premier sommet humanitaire qui aura lieu en 2016.

Du côté statistiques, la Présidence luxembourgeoise se résume par 43 réunions du Conseil des ministres (dont 7 extraordinaires dues à la crise migratoire et 8 du Conseil JAI), 64 sessions du COREPER, 36 dossiers conclus dans la procédure de codécision, 262 événements organisés à Luxembourg (dont 20 au niveau ministériel), la visite de 6.875 délégations au Luxembourg avec un total de 22.644 participants de 76 nationalités différentes. Des réunions se sont tenues sur 36 sites différents et dans 97 salles de réunions.

Discussion

Le représentant du Ministère des Affaires étrangères et européennes répond aux questions et interventions des membres de la commission. Il y a lieu d'en retenir les éléments suivants.

Le site internet de la Présidence a été géré en utilisant les ressources du site « europaforum ». Après la Présidence, le site « europaforum » sera réactivé et les informations publiées sur le site de la Présidence pourront y être retrouvées.

L'accord interinstitutionnel prévoit qu'en cas de modification substantielle d'un projet législatif européen, un nouvel « impact assessment » devra se faire. Il n'y avait pas de discordance sur ce principe, mais la question était de savoir à qui incombera la réalisation de cet « assessment ». Le Parlement européen s'est donné des structures pour ce faire, tandis que le Conseil n'en dispose pas. Il a été retenu que ce deuxième « assessment » sera réalisé en principe par la Commission européenne, mais que les co-législateurs ont le droit d'y procéder eux-mêmes.

Les négociations article par article de la proposition d'instituer un Parquet européen ont été menées au sein du Conseil JAI. Dans le cadre d'une coopération renforcée, il incombera à la Présidence néerlandaise de continuer les négociations.

L'Union européenne est disposée à introduire l'instrument de règlement de différends dans des accords déjà négociés, dont l'accord CETA avec le Canada. Or, la question se pose de savoir si le gouvernement canadien donnera son consentement. L'accord est actuellement dans la phase du « legal scrubbing » par les juristes et sera traduit dans les langues officielles de l'UE. L'accord est paraphé, mais pas encore signé.

Un accord politique sur les « tax rulings » a été trouvé au niveau européen et devra passer la voie procédurale. Des progrès ont été faits concernant l'assiette commune consolidée pour l'impôt des sociétés, sans pourtant finaliser le dossier. Dans le cadre du BEPS, le gros des travaux au sein de l'OCDE est terminé et l'Union européenne a tout intérêt à définir de quelle manière le BEPS pourra être transposé en droit européen. Les 17 mesures de différents niveaux de qualité posent certains défis et le processus prendra probablement plusieurs

années. La position luxembourgeoise est d'insister sur le « level playing field » au sein de l'Union européenne et au niveau mondial. Une transposition allant au-delà de ce qui est retenu par le BEPS serait contreproductive. Il vaudra mieux appliquer ce qui a été retenu et veiller à la compétitivité de la place financière luxembourgeoise.

En ce qui concerne l'accord TTIP, le gouvernement luxembourgeois était plus ambitieux au début de la Présidence. Certains Etats membres ont partagé cette approche, d'autres étaient plus réticents. Compte tenu de l'opinion publique, la Présidence luxembourgeoise a soutenu la modification de l'ISDS et le dialogue avec les partenaires sociaux.

Un membre du Parlement européen présent partage le bilan positif de la Présidence luxembourgeoise. Il informe que le « China Market Economy Status » sera un sujet phare au cours de cette année. La Chine a un surplus de 350 millions de tonnes d'acier, tandis que le marché européen s'élève à 150 millions de tonnes. Après une augmentation des exportations d'acier entre 2008 et 2013, l'Europe est maintenant confrontée au dumping chinois. Si la Chine obtient le « Market Economy Status », il sera quasiment impossible de prendre des mesures anti-dumping. L'impact sur l'économie européenne en serait considérable. L'orateur s'enquiert par ailleurs sur la mise en œuvre des mesures de relocalisation décidées au niveau européen et sur la tenue d'une conférence internationale sur la migration.

Le représentant du MAEE répond que le « Market Economy Status » a été discuté de manière informelle lors d'un déjeuner au cours d'un Conseil des ministres du Commerce. Les positions diffèrent parmi les Etats membres. La sidérurgie britannique a particulièrement souffert suite au dumping chinois. Les discussions se poursuivront dans le futur.

En ce qui concerne la relocalisation, certains Etats membres, dont le Luxembourg, ont fait des efforts symboliques, mais en général, la mise en œuvre a échoué. L'Etat hongrois a saisi la Cour de Justice de l'Union européenne. D'autres Etats membres sont très réticents. Il s'y ajoute que les réfugiés désirent atteindre l'Allemagne et la Suède et non pas certains autres pays européens.

2. Participation du Luxembourg à la mission spéciale d'observation de l'Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe menée en Ukraine

Le gouvernement désire déployer un participant civil luxembourgeois à la mission spéciale d'observation de l'Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe (OSCE) menée en Ukraine. La mission compte actuellement quelque 660 participants, ce chiffre étant augmenté à 1.000. Le Luxembourg compte parmi les trois seuls Etats membres de l'UE à ne pas participer à cette mission (les autres Etats membres étant Chypre et Malte). Le financement du déploiement est assuré. La mission est chargée notamment de réunir des informations et faire rapport sur la situation de sécurité dans la zone d'opération, d'établir et rapporter les faits sur le terrain, de nouer des contacts avec les autorités locales, régionales et nationales et les populations et de faciliter le dialogue sur le terrain afin de contribuer à la stabilité.

Discussion

Il s'avère que l'article 2 de l'avant-projet de règlement grand-ducal permet le déploiement de plusieurs candidats luxembourgeois. Or, pour le moment, le gouvernement n'envisage d'envoyer qu'un seul participant civil. Pour ce faire, un poste d'employé de l'Etat sera créé pour la durée de six mois renouvelables.

Après discussion, la commission donne son avis positif à la participation luxembourgeoise à la mission d'observation civile. Le représentant de la sensibilité politique ADR exprime des réserves quant à l'exposé des motifs.

Le Président de la commission s'enquiert sur les missions d'élection de l'OSCE que la Chambre des Députés a approuvées dans le passé. Le sujet sera mis à l'ordre du jour d'une prochaine réunion de la commission.

3. Entrevue avec les membres luxembourgeois du Parlement européen sur la semaine de sessions du 18 au 21 janvier 2016

Les membres du Parlement européen s'inquiètent sur les développements en Pologne et sur le « Brexit », le référendum sur le maintien de la Grande-Bretagne en l'Union européenne pouvant déjà avoir lieu en juin ou juillet 2016. Le Parlement européen instituera par ailleurs une commission d'enquête sur la fraude concernant les émissions des voitures, les normes et un système de contrôle y relatifs. L'agenda digital aura des répercussions sur l'économie, d'aucuns craignant la perte massive d'emplois.

Le Président de la commission accueille positivement le fait que le référendum en Grande-Bretagne se tient déjà cette année. Ainsi, le blocage d'initiatives législatives qui pourraient avoir un impact sur la Grande-Bretagne ne perdurera pas.

Il s'avère en réponse à la question d'un membre de la commission que les détails d'une éventuelle sortie de la Grande-Bretagne de l'Union européenne ne sont pas discutés à Bruxelles pour ne pas anticiper sur le référendum. Les revendications britanniques limitent le projet européen au marché intérieur économique, et excluent les éléments politiques.

4. Dossiers européens: adoption de la liste des documents transmis entre le 16 et le 22 janvier 2016

La liste des documents est adoptée. M. Marc Angel est nommé rapporteur des documents qui sont dans la compétence de la commission.

5. Divers

Ce point de l'ordre du jour ne suscite aucune remarque.

Luxembourg, le 2 mars 2016

La Secrétaire-administratrice,
Rita Brors

Le Président,
Marc Angel